Quoi et comment cela fonctionne dans le réseau international de franchise EXTRA SERVICES pour PARTENAIRE

1. Pour coopérer avec notre société internationale EXTRA SERVICES, il est nécessaire d'avoir une licence commerciale ou d'avoir une société établie avec une licence pour faire des affaires.

2. Après vous vous être inscrits, avoir vérifié votre e-mail et payé la redevance initiale, vous aurez immédiatement l'accès à la base de données centrale des commandes du réseau international de franchise EXTRA SERVICES, valable pendant un an. La réservation des 10 premières commandes dans l'état enregistré est GRATUITE. Chaque contact pour la commande est unique et personne d'autre ne le recevra après votre réservation.

3. Nous allons vous montrer ce que c'est que de rejoindre le réseau international de franchise EXTRA SERVICES sans engagement, sans risque et sans souci de trouver de nouvelles commandes et de nouveaux clients. Vous ne payez que les commandes que nous sécurisons et livrons pour vous, que vous choisissez et réservez vous-même.

4. Tous les clients auxquels vous fournissez vos services à l'avenir restent avec vous, et vous êtes le seul à facturer le montant total des services que vous leur fournissez.

5. Après avoir réservé les 10 premiers emplois gratuitement, vous accéderez à la version payante où vous pourrez réserver 10 autres emplois de toute l'UE avant le premier paiement de vérification. Après vérification du premier paiement de la facture, vous serez activé pour la version complète avec un nombre illimité de réservations d'emplois mensuels. Même dans cette version payante, toutes les commandes avec un contact client unique sont uniques. Les emplois que vous réservez vous appartiennent uniquement et aucun autre partenaire ou franchisé n'obtiendra ces emplois. Tous les revenus que vous convenez avec le client sont à vous.

6. Vous êtes régulièrement informé par SMS toutes les heures des emplois libres et nouvellement saisis dans votre domaine d'activité. La base de données doit être surveillée en permanence, car d'autres partenaires et franchisés téléchargent régulièrement des commandes ouvertes afin de satisfaire au plus vite le client qui a

passé la commande. Même les clients passant des commandes sont informés de qui a réservé la commande et ont ainsi un contact direct avec vous.

7. Si vous ne réservez pas de commande, vous ne payez rien. Cependant, il est avantageux d'être actif dans la base de données et de créer son propre réseau de clients.

8. Vous pouvez trouver les conditions tarifaires auxquelles vous fournissez et mettez en œuvre les commandes des clients du réseau EXTRA SERVICES sur le site **https://extra-services.eu**. Tous les revenus et paiements pour le travail rendu restent à vous seul. Si vous fournissez votre service dans un autre pays de l'UE, familiarisez-vous avec les prix auxquels les services sont fournis dans ce pays et combien il en coûte pour réserver une commande.

9. Vous êtes toujours payé pour chaque commande enregistrée à partir de la base de données. Vous payez même si vous n'exécutez pas la commande. Nous vous recommandons de bien réfléchir avant d'accepter chaque commande et de contacter immédiatement le client dans les meilleurs délais après sa réservation, afin qu'il ne choisisse pas une société concurrente qui le contactera plus rapidement.

10. Le paiement des commandes téléchargées par vous depuis la base de données internationale EXTRA SERVICES est facturé chaque mois avec une échéance de cinq jours si vous avez déjà eu la première vérification de facturation.

11. Nous vous recommandons de garder un œil sur les dates d'échéance des factures, car votre accès à la base de données des commandes sera automatiquement désactivé en cas de retard de paiement.

12. En cas d'expansion de votre zone d'opération, vous pouvez toujours utiliser des forfaits à prix réduit qui ouvrent la voie à votre entreprise vers d'autres parties des emplacements de l'État dans lequel vous faites des affaires. Lorsque vous utilisez le forfait à prix réduit, tous les contacts sont répertoriés directement pour vous et les clients peuvent vous contacter directement, vous ou votre établissement.

13. Si vous et nous nous sentons à l'aise dans notre coopération et que vous souhaitez progresser dans votre activité, nous vous aiderons à devenir notre franchisé et à profiter pleinement de tous les avantages liés à l'appartenance au réseau international EXTRA SERVICES.

Quoi et comment cela fonctionne dans le réseau international de franchise EXTRA SERVICES pour le FRANCHISÉ

1. Pour coopérer avec notre société internationale EXTRA SERVICES, il est nécessaire d'avoir une licence commerciale ou d'avoir une société établie avec une licence pour faire des affaires.

2. Après votre inscription, la vérification de votre e-mail, la signature du contrat de franchise et le paiement du paiement initial de la franchise, vous obtiendrez un accès immédiat à la base de données centrale des commandes du réseau international de franchise EXTRA SERVICES, valable pendant 5 ans. Vous recevrez une formation complète, vous recevrez du matériel et des vêtements professionnels pour 5 ans et vous pourrez immédiatement télécharger GRATUITEMENT toutes les commandes de votre lieu de travail. Chaque contact pour la commande est unique et personne d'autre ne le recevra après votre réservation.

3. Sans vous soucier de trouver de nouvelles commandes et de nouveaux clients, nous vous montrerons ce que c'est que de rejoindre le réseau international de franchise EXTRA SERVICES. Vous ne paierez plus absolument aucun paiement pour les commandes de votre zone d'opération pendant une période de 5 ans. Vous avez accès à des commandes non seulement dans votre pays, mais dans toute l'UE.

4. Tous les clients à qui vous fournissez vos services resteront avec vous à l'avenir, car vous leur remettrez vos cartes de visite fournies par le réseau et vous seul facturerez le montant total des services que vous leur fournissez.

5. En cas d'expansion de votre zone d'opération, vous pouvez toujours utiliser des forfaits à prix réduit qui ouvrent la voie à votre entreprise vers d'autres régions de l'État dans lequel vous faites des affaires. En tant que franchisé, vous disposez d'un tel package automatiquement lancé dans votre zone d'activité. Ici, vous avez tous les contacts directement pour vous, afin que les clients puissent vous contacter directement, vous ou votre établissement.

6. Vous êtes régulièrement informé des commandes libres et nouvellement saisies dans votre domaine d'activité par des messages SMS instantanés. Même les clients qui commandent et demandent les services du réseau international EXTRA SERVICES sont informés de la personne qui a passé la commande et ont ainsi un contact direct avec vous sur leur téléphone portable.

7. Si vous réservez une commande depuis un lieu autre que votre zone d'opération, ou une commande depuis l'étranger, vous payez pour cela les frais spécifiés dans la liste de prix - PARTENAIRE EXTRA. En tant que franchisé, vous bénéficiez d'une remise de 10% fixée pour toutes ces commandes

8. Vous pouvez toujours trouver les conditions tarifaires dans lesquelles vous fournissez et mettez en œuvre les commandes des clients du réseau EXTRA SERVICES sur le site

https://extra-services.eu. Tous les revenus et paiements pour le travail rendu restent à vous seul. Si vous fournissez votre service dans un autre pays de l'UE, familiarisez-vous avec les prix auxquels les services sont fournis dans ce pays et combien il en coûte pour réserver une commande.

9. Il est toujours payé pour chaque emploi étranger réservé de la base de données ou pour un emploi provenant d'un lieu autre que votre domaine de responsabilité. Vous payez même si vous n'exécutez pas la commande. Nous vous recommandons de bien réfléchir avant d'accepter chaque commande et de contacter immédiatement le client dans les meilleurs délais après sa réservation, afin qu'il ne choisisse pas une société concurrente qui le contactera plus rapidement.

10. Le paiement des commandes téléchargées par vous depuis d'autres lieux ou pays du réseau international EXTRA SERVICES est facturé chaque mois avec un acompte de 5 jours et une remise de 10 %.

11. Nous vous recommandons de garder un œil sur les dates d'échéance des factures, car votre accès à la base de données des commandes sera automatiquement désactivé en cas de retard de paiement.

12. Si vous et nous sommes satisfaits de la coopération mutuelle, nous vous offrirons également, en tant que notre franchisé, d'autres avantages liés à l'appartenance au réseau international EXTRA SERVICES.

Quoi et comment cela fonctionne dans le réseau international de franchise EXTRA SERVICES pour le MASTER FRANCHISÉ

1 Pour coopérer avec notre société internationale EXTRA SERVICES, il est nécessaire d'avoir une licence commerciale ou d'avoir une société établie avec une licence pour faire des affaires dans votre pays.

2 Après inscription, vérification de votre email, signature du contrat de master franchise et paiement du paiement MASTER FRANCHISANT, vous recevrez l'ensemble du système EXTRA SERVICES avec une base de données centrale complète des commandes pour votre pays, mais aussi un accès au marché des pays de l'UE valable 20 ans, y compris le droit de disposer de la marque EXTRA SERVICES. Vous serez parfaitement formé.

3 Vous serez automatiquement autorisé à utiliser la marque EXTRA SERVICES sur tout le territoire de votre pays avec possibilité de vente illimitée de contrats de

partenariat et de franchise pour une durée de 20 ans. Tous les revenus provenant de tout revenu dans votre état ne restent qu’avec vous.

4 Vous seul possédez et contrôlez l’intégralité de la base de données des commandes dans votre pays. Vous pouvez fixer les prix des services à votre discrétion. Vous contrôlez le système de messagerie SMS. Vous percevez le montant total de tout bénéfice auprès des partenaires, des franchisés et de toutes les commandes que vos partenaires et franchisés réserveront.

5 Si vos partenaires ou franchisés réservent des commandes depuis d’autres États de l’UE, vous conserverez une commission de 30 % pour toute commande depuis n’importe quel État de l’UE.

6 Le paiement des commandes téléchargées depuis les autres pays du réseau international EXTRA SERVICES est facturé chaque mois avec une remise de 30%.

7 Si vous et nous sommes satisfaits de la coopération mutuelle, nous vous fournirons également, en tant que notre master franchisé principal, d'autres avantages liés à l’appartenance au réseau international EXTRA SERVICES et, si vous le souhaitez, nous vous aiderons à entrer dans un autre pays de l’UE.